
MAIRIE
de
VENAS 03190

Tél : 04.70.06.83.59

Objet : numérotation et dénomination des voies

Madame, Monsieur,

Pour améliorer les services rendus aux habitants de Venas, afin de faciliter l'acheminement du courrier et des colis et d'optimiser la rapidité des interventions des services d'urgence, la commune a engagé une action de dénomination des voies et de numérotation des adresses.

Une attestation de nouvelle adresse est jointe à ce courrier pour faire valoir ce que de droit.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à un changement d'adresse, voici quelques indications :

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit. Ces démarches sont gratuites. Les étiquettes de changement d'adresse seront gratuitement adressées par courrier.

Pensez également à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous propose de faire votre déclaration de modification numéro de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...)

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/>

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Chambre de l'Agriculture ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

- MARDI : 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

- JEUDI : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Tél. : 04 70 06 83 59 - fax : 09 70 61 30 40 - mail : mairie.venas@wanadoo.fr

La numérotation des habitations est maintenant en place sur l'ensemble de la commune.

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque (fournie et posée par la commune). La première plaque est en effet offerte par la mairie. La plaque sera apposée sur la façade de chaque maison (au-dessus de la porte principale ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres.

La distribution des plaques va se dérouler prochainement, merci de prévoir l'emplacement.

En cas de difficulté ou pour une toute modification concernant votre attestation, n'hésitez pas à contacter la Mairie.



Les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

- MARDI : 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

- JEUDI : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Tél. : 04 70 06 83 59 - fax : 09 70 61 30 40 – mail : mairie.venas@wanadoo.fr